NUMERO II.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 7. Janvier 1803.

De RATISBONNE, *le* 23. *Décembre*, 1802.

HIER la *Députation* de l'*Empire*, après une semaine de vacation, a tenu sa 35me Séance. On a délibéré sur les dernières propositions de l'*Autriche*, faites par l'organe du Subdélégué de *Bohème* ou du Plénipotentiaire Impérial. Toute idée de réserves à ajouter au *Plan d'indemnités* a été rejettée: Mais on n'a pas dissimulé l'attente, ou l'on étoit, de recevoir bientôt quelque communication ultérieure de la part des Ministres Médiateurs; &, dans l'espoir sans doute de Nouvelles heureuses, on a arrêté de faire à l'Empereur & l'*Empire* un Rapport, avant que la délibération sur le *Conclusum général* ne s'ouvre à la Diète, en différant au besoin le Rapport aussi longtems que possible. Quelques gens prétendent en effet, que les Négociations de *Paris* sur les Indemnités du Grand-Duc de *Toscane* sont finies, & qu'on attend seulement la Ratification de la *Russie*, pour en publier le résultat. Il est certain, que les dernières Pièces, sorties ici de la Chancellerie de la Commission Impériale, indiquent un grand rapprochement: L'une est une Note, par laquelle a été transmis, le 16. de ce mois, aux Ministres Médiateurs le *Conclusum* de la *Députation* sur l'annonce de la communication prochaine de son *Recès* à la Diète: La seconde Pièce est un Décret, autorisant expressément cette communication préalable. Voici d'abord la première: (*L'autre se trouvera dans le* Suppl.)

„ *La* Députation extraordinaire *de l'*Empire *a pris dans sa Séance du* 14. *de ce mois le* Conclusum *suivant* (inséré dans notre *Gazette* No. CIV. de 1802.) "

„ *Le Sous-signé partage avec la* Députation *les sentimens de gratitude, qu'on doit aux deux hautes Puissances Médiatrices pour le désir, qu'elles ont manifesté, de satisfaire par une juste répartition des Indemnités toutes les Parties intéressées, & à Mrs. leurs Ministres pour la continuation de leurs travaux, tendans à ce but. A cette gratitude se réunit la confiance la plus parfaite de la part du Sous-signé, que, par le résultat des Négociations de* Paris, *il sera sans retard satisfait convenablement aux justes droits & prétentions de S. A. R. le Grand-Duc de* Toscane, *& que de même il sera remédié aux préjudices, portés par le* Plan d'indemnités *à différents droits de Propriété & Régaliens de la Maison d'*Autriche. *Le Sous-signé, en rappellant à ce sujet, & au sujet du point de vuë, sous lequel le* Recès *de la* Députation *doit encore être considéré, le contenu de ses deux Notes du* 29. *Novembre & du* 6. *Décembre, accède à la Proposition de la* Députation: " *Que le Texte* François *du* Recès *de la* „ Députation *soit reçu comme original, &* „ *placé à côté de l'Original* Allemand *du* Re„ cès définitif; " *en se réservant cependant les changemens, qui pourroient encore avoir lieu. Il se réunit aussi parfaitement au voeu, exprimé par la* Députation, *que tous les points, dont la décision a été réservée, puissent bientôt être réglés; voeu, qu'il se fait un devoir, de renouveller ici, ainsi que l'assurance &c.* "

RATISBONNE, le 16. Décembre 1802.

(Signé) J. A. J. Baron de HÜGEL.

EXTRAIT d'une Lettre de RATISBONNE *du* 20. *Décembre* (*publié à* Paris.)

„ Les Députés des Villes *Anséatiques*, accrédités près la *Députation* de l'*Empire*, viennent de se plaindre aux Ministres des Puissances Médiatrices des obstacles, que les Villes, qu'ils représentent, ont trouvés, quand elles ont voulu se mettre en possession des Indemnités qui leur ont été attribuées, consistant en Possessions enclavées dans l'enceinte de leurs Territoires, & qui ont appartenu jusqu'ici aux divers Etats, qui les avoisinent. Les griefs de la Ville de *Hambourg* sont principalement dirigés contre le Gouvernement de *Hanover*, & ceux de la Ville de *Brême* contre le Duc d'*Oldembourg*. Mais la Ville de *Lubeck* se plaint particuliérement de vexations très-graves, exercées contre elle par la Cour de *Copenhague*: Lorsqu'elle s'est mise en mesure d'occuper les Bourgs & Villages faisant partie de l'Evêché de *Lubeck*, les Baillis voisins, du Duché de *Holstein*, ont déclaré aux Préposés, qui ont été envoyés, " que, „ le Roi de *Danemarc* n'ayant pas consen„ ti aux prises de possession, ils étoient „ autorisés à s'y opposer, & à arracher „ les Proclamations & Patentes, affichées „ par ordre des Commissaires *Lubeckois*. "

Non-seulement de pareilles Déclarations ont été exécutées; mais des Troupes *Danoises* sont arrivées, le 13. & le 14. Décembre, dans les Bourgs & Villages, & en ont pris possession au nom du Roi de *Danemarc*; leur Commandant ayant adressé une Lettre au Sénat de *Lubeck*, pour lui enjoindre, dans les termes les plus forts, de s'abstenir de toute démarche ultérieure. Dans cet état des choses, on s'attend à voir bientôt paroître de la part des Ministres Médiateurs des Notes, par lesquelles l'exécution du *Plan d'indemnités* sera formellement réclamée dans toute son étendue. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 11. Nivôse *an* 11. (1. *Janvier* 1803.)

„ Les *Consuls* de la République, par Arrêté rendu hier, viennent de convoquer le *Corps-Législatif* pour le 1. *Ventôse* (20. Février) prochain. Les Membres de cette Assemblée, sortans dans la présente année, suivant le tirage au sort fait par le *Sénat*, cesseront leurs fonctions dès le 1. du mois suivant de *Pluviôse* (21. Janvier.) Les Députés, qui devront les remplacer, se rendront à leur Poste, aussi-tôt après leur nomination par le Sénat. Ces nouveaux *Législateurs*, au nombre de 60. environ, dans la proportion d'un cinquième des Membres de ce Corps, seront pris dans une Série de dix-neuf Départemens, parmi lesquels se trouve celui de la *Seine* ou *Paris*. Des Listes de proposition, formées par des Electeurs d'Arrondissement & de Département, guideront & borneront le Sénat dans le choix de la Députation de chaque Département. Cette nouvelle marche est prescrite par le principal *Sénatus-Consulte organique de la Constitution* du 16. *Thermidor* (4. Août) dernier, dont l'exécution a été réglée ultérieurement, pour la partie en question, par un Arrêté des *Consuls* du 19. *Fructidor* (6. Septembre) suivant. On va en faire l'essai; & pour cet effet, le Gouvernement a commencé, le 4. du courant, par convoquer les *Assemblées de Canton*, dans les Départemens de la Série, placée la première par le sort. Ces Assemblées de Canton ont à nommer les Colléges Electoraux, à qui ce sera d'indiquer au Sénat les Candidats au *Corps-Législatif*, pour les nominations de cette année. Parmi les Présidens, désignés par le *Premier-Consul*, conformément à la Loi, pour les Assemblées de Canton convoquées, on remarque pour *Paris*, où il y aura douze Assemblées du Peuple de ce genre, une dans chaque Municipalité, les Sénateurs *Lemercier*, *Sa[illegible]rier*; les Conseillers-d'Etat *Laumond*, *Da[illegible]vaisne*; le Chef-de-Brigade *Louis Bo[illegible]parte*, &c. — Les opérations préparatoires, pour la nouvelle convocation des Citoyens, ont dû consister, entre autres, dans la formation de Listes des plus fo[illegible] Contribuables jusqu'à un certain nom[illegible] afin de faire jouir ceux-ci des prérogatives, qui leur sont accordées. La formation de ces Listes a révélé un fait curieux, qui a surpris bien des *François*; & qui doit pas moins surprendre l'Etranger; c'est qu'après un bouleversement inouï des [illegible]ciennes fortunes, après une Révolution telle que la *France* vient de subir, les plus forts Contribuables de *Paris*, com[illegible] de presque tous les Départemens, sont [illegible]core des ci-devant Nobles. Tant ce [illegible] est depuis des Siècles résiste aux plus [illegible] des attaques, & ne peut guère être dém[illegible] entièrement. En général les plus gra[illegible] Propriétaires de Biens-fonds sont jusqu[illegible] en *France* de la classe de ceux, qui l'étoi[illegible] auparavant. Ce n'est pas que des Ter[illegible]yastes & nombreuses n'aient changé [illegible] mains: Mais elles ont été morcelées be[illegible] coup; chose, au reste, en elle-même tr[illegible] avantageuse pour la Culture, & pour [illegible] pandre une aisance plus générale. — [illegible] revenant à la Session prochaine du *Co[illegible] Législatif*, nous donnerons ci-dessous [illegible] second Avis, publié hier par le *Moniteur* [illegible] sur les heureuses ouvertures Financièr[illegible] que le Gouvernement va faire aux Re[illegible] sentans de la Nation, & dont la perspe[illegible]ve si déjà porté la Dette consolidée [illegible] cours de 56. Francs 60. Centimes. "

„ *Mardi dernier* (7. Nivôse,) *il a été tenu un Conseil de Finances. Les Ministres des Finances & du Trésor public ont rendu compte des Recettes de l'an* 10. *des Recettes de l'an* 10. *ont surpassé de cinquante Millions l'évaluation, qui en avoit été faite par le Ministre des Finances. Cette évaluation elle-même passoit les Recettes de l'an* 9. *de trente Millions. L'an* 10. *a donc offert en Recette une augmentation de* 80. *Millions sur l'an* 9. *L'on évalue aujourd'hui, que l'augmentation des Recettes de l'an* 11. *sera de trente Millions sur l'an* 10. *ce qui mettra entre l'an* 9. *& l'an* 11. *une différence de* 110. *Millions. Ne sont comprises dans tous ces comptes que des Recettes réelles & effectives. "*

„ *Au* 1. Vendémiaire *an* 11, *toutes les sources de l'an* 11. *étoient entières, & les* 312. *Millions d'Obligations de l'exercice an* 11. *étoient en entier dans le Porte-feuille du Trésor public. "*

„ *Le résultat de ces comptes dans tous ces détails, tous les états, toutes les recettes, Impositions par Impositions, Département par Département, ainsi que les états en partie double, qui se balancent avec le Trésor public, seront publiés par la voye de l'impression, lors de la prochaine Session du Corps-Législatif.*"

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 31. Décembre.*

„ Avant-hier, le Chancelier de la *Grande-Brétagne*, avec Lords *Pelham* & *Walsingham*, en qualité de Commissaires du Roi, donnèrent, en présence de l'Orateur & de quelques Membres des *Communes*, dans la Chambre des *Seigneurs*, le Consentement Royal aux Bils pour le payement des Billets d'Echiquier & de la Marine; pour les recherches des abus dans le Département Naval; pour l'entretien de la Milice; pour l'importation du Blé & des Patates de l'Etranger, &c. Ensuite le Parlement s'est ajourné jusqu'au 3. Février. Dans la Chambre-*Haute* cet ajournement a été arrêté sans difficulté. Dans les *Communes*, aussi-tôt que le Premier-Ministre en eut fait la Motion, Mr. *Elliot* se leva."

„ Il dit, que son devoir l'appelloit à faire quelques remarques sur la Motion d'un aussi long ajournement dans le moment le plus terrible peut-être, où l'*Angleterre* se fût trouvée depuis longtems; — au moment d'une crise, que tout le monde avouoit être remplie de dangers sans exemple. Cette Motion l'étonnoit d'autant plus, que, tandis que l'ajournement lui-même étoit d'une longueur sans exemple, le Ministre ne donnoit à la Chambre aucune communication spécifique, ni ne lui fournissoit aucun Document authentique, d'où la Chambre pût connoître les vraies circonstances du Pays ou l'étendue réelle du danger. L'on ne pouvoit douter, que les Ministres eux-mêmes n'eussent des craintes à ce sujet, puisque le formidable Etablissement de Paix, qu'ils avoient trouvé nécessaire, en étoit la preuve la plus convaincante. Cependant cet Etablissement lui-même; tel qu'il étoit, étoit sans exemple dans l'Histoire du Pays, & également extraordinaire, soit dans sa nature, soit dans son objet. En effet, si les Ministres de S. M. avoient dessein d'acquiescer aux vuës d'aggrandissement manifestées par le Gouvernement *François*, il étoit peu nécessaire d'entretenir des Forces aussi considérables; &, s'ils craignoient quelque aggression de la part de la *France*, elles ne suffisoient point à notre défense. Quelle que fût donc la vérité de l'alternative, il étoit du devoir des Ministres de la communiquer à la Chambre, avant de la congédier pour un aussi long intervalle. Il étoit également de leur devoir de ne la point laisser dans l'incertitude sur divers faits, qui intéressoient la Nation, & sur plusieurs cessions importantes, qui formoient la base du Traité Définitif, par exemple si le Cap de *Bonne-Espérance* avoit été restitué, si *Alexandrie* avoit été évacuée, ou quelle étoit l'intention du Gouvernement à l'égard de l'Isle de *Malte*. La seule information, que la Chambre eût reçuë à ce dernier égard, c'étoit le Bil, qui venoit d'être passé pour régler le Commerce avec cette Isle durant l'année courante. Il s'étoit répandu des rapports généralement accrédités, que la République *Batave* alloit céder *Cochin* sur la Côte de *Malabar* à la République *Françoise*, & qu'en faveur de celle-ci l'*Espagne* alloit ajouter les deux *Floride*s à la *Louisiane*. Ces Etablissemens étoient-ils si peu importans pour la sûreté des Possessions *Britanniques*, que le Parlement n'eût pas droit d'être informé de ces faits? — Insistant fortement sur tous ces motifs, & les appuyant par les obligations qui le lioient à ses Commettans, Mr. *Elliot* exigea, qu'avant que la Chambre s'ajournât, les Ministres s'expliquassent sur les raisons, qui les avoient engagés à proposer un Etablissement de Paix aussi considérable, déclarant au reste, qu'il se contentoit d'avoir exprimé ainsi ses sentimens, & d'avoir protesté contre un aussi long ajournement à une crise aussi difficile, sans qu'il fût besoin d'accompagner cette Protestation d'une Motion spéciale."

„ Le Premier-Ministre ne put entendre ces sommations & ces reproches, sans desavouer de la manière la plus expresse ce que Mr. *Elliot* venoit de dire, touchant la conviction où tout le monde étoit de la situation alarmante, dangereuse, terrible, où la Nation se trouvoit, même au-dela de tout exemple. Quels que fussent, de la part de l'Hon. Membre, les motifs d'une semblable opinion, — quelles que fussent ses assertions & celles de ses Amis à ces égards, lui, Mr. *Addington*, étoit bien loin d'y souscrire; & il étoit persuadé, qu'aucune majorité de la Chambre, ni le Pays en général, n'étoit saisi des craintes, que ce Membre venoit d'exprimer. Quant à l'étendue de l'Etablissement de Paix, jamais lui, Mr. *Addington*, ne s'étoit rendu garant, ni de la permanence de la Paix, ni de la bonne foi & de la sincérité du Gouvernement *François*. Ainsi, sans être saisi de toutes les frayeurs, dont l'Hon. Membre venoit d'exaggérer les sujets, la seule prudence avoit dicté des mesures de précaution; &, sous la garantie de telles dispositions, l'on pouvoit attendre avec tranquillité la chance des événemens & l'alternative de la Paix ou de la Guerre. Quant à la longueur de l'ajournement, que Mr. *Elliot* avoit dit *sans exemple*, le Ministre cita celui de l'ajournement à la Session de 1799, dans une conjoncture bien plus dangereuse pour le Pays. Cet ajournement fut du mois d'Octobre jusqu'au mois de Février, sans que ni l'Hon. Membre ni ses Amis ne s'y opposassent alors."

„ L'ancien Secrétaire-d'Etat *Wyndham* jugea ne point devoir laisser son Ami, Mr. *Elliot*, seul & isolé dans la tentative non-appuyée, qu'il venoit de faire: Ses raisons néanmoins ne présentèrent rien de neuf, ni ce qui n'avoit pas été dit & repété plusieurs fois. Toute la conduite & la contenance des Ministres prouvoient, selon lui, que les rapports Politiques avec la *France* étoient bien loin d'être solides ou sincères; mais qu'ils cachoient le véritable état des choses au Parlement. Le résultat du tout, à l'en croire, étoit, qu'ils avoient fait une espèce de compromis avec le Gouvernement *François*; sçavoir, que celui-ci s'abstiendroit de l'extrémité des hostilités, c'est-à-dire, de faire une Invasion dans la *Grande-Bretagne*; mais que, pour le reste, il pourroit tout entreprendre, & dominer sans empêchement sur toute l'*Europe*, d'après son bon plaisir. — Il demanda pardon à la Chambre d'en avoir tant dit sur un sujet, à l'égard duquel il avoit résolu de ne pas s'étendre; mais il se croyoit obligé, par honneur de déclarer, combien il étoit en discord avec les argumens & les opinions de son Hon. Ami, & de protester contre la sécurité parfaite, où l'on laissoit le Pays. "

„ Malgré cette protestation de Mrs. *Elliot* & *Wyndham*, la chose n'alla pas plus loin, & l'ajournement fut prononcé jusqu'au 4 Février 1803. Il ne résulte donc de toutes ces plaintes & de ces alarmes, dont le Parti *Grenville*, que quelques paragraphes dans les Papiers publics, d'une intrigue pour les appuyer, d'autre part pour les tourner en ridicule, comme une *Phantasmagorie* d'une imagination déréglée &c.

„ *Banque*, 187. *Ann. conf.* à 3. pour l'ouverture 73. & un quart. "

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la gestion des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes, Sçavoir*, celles de Henri-Guillaume Smith *le* 2, Chrétien Humpert *le* 10, *l'expatrié* J. P. Greis *le* 27. *Juillet*; George Bittner *le* 20; Andon Weilstein *le* 27, Jean-André-Gottfried Stieff *le* 28. *Juillet*; Pierre Dumas *le* 13, Guillaume-Maisonneuve Jeune *le* 28. *Août de cette année*. *Conformément à l'Article* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance, émanées pour la susdite Chambre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge des Masses susdites, ou en sont Débiteurs, de déclarer leurs prétentions ou faire le payement de ce qui pourra être dû par eux, dans le délai d'une année à compter du jour auquel les dites Masses sont dévoluës à la Chambre, à peine de déchéance de leur droit & justice envers les Curateurs de la dite Chambre.*

PARAMARIBO le 31. Août 1802. (Signé) J. E. VAN ONNA, Secrétaire.

Comme, relativement à quelques-unes des Masses susdites, le terme de six mois *de cette époque, stipulée est déjà expiré, ce terme vient d'être prolongé par moi Sous-signé, duëment autorisé à cet effet, de six nouveaux mois à compter de ce jour.*

AMSTERDAM, le 29. Décembre 1802. (Signé) C. VAN HOOGEVEEN-LANGERACK, Q.

L'approbation générale, dont jouït le Bureau pour le Commerce & les Institutions, *engagé le Directeur à le faire connoître plus spécialement sous son vrai point de vuë. Ce Bureau est établi, pour procurer aux Personnes respectives la faculté de trouver des Gens de talent, soit pour le Commerce, soit pour l'Instruction, soit pour d'autres offices, où les connoissances & la probité sont requises; de manière que ceux qui désirent trouver des Sujets capables, ainsi que ceux qui veulent faire valoir leurs talens, sont invités à s'adresser audit Bureau, sur le* Regulierersgragt, *près du* Princegragt, N°. 39. *à* AMSTERDAM.

Deux Pères de Famille à AMSTERDAM, *désirant donner à leurs Fils une éducation particulièrement soignée, voudroient former un Institut, qui seroit composé de huit jeunes Garçons au plus. Ils ont un Sujet, qui réunit les qualités requises pour être à la tête de leurs Elèves. Ils invitent les Parens, qui voudront y souscrire, à s'adresser chez les Libraires* DROMSBERG, *sur le* Dam, *où le Prospectus se trouve.*

Un Homme, âgé de 29. ans, Protestant, *qui depuis son retour des Universités de l'Allemagne, sa Patrie, a rémi la pratique à la théorie de l'éducation & de l'instruction, désire trouver vers le mois d'Avril une place de Gouverneur ou de Conducteur de Jeunes-Gens. S'adresser à Mr.* OETTING, *Ministre à* DOESBOURG *sur l'Yssel.*

Le 22. de ce mois est décédée, à la suite d'une Maladie de langueur, Madame la Baronne de PERPONCHER *née* TRIP, *n'ayant pas encore atteint l'âge de 27. ans.*

AMSTERDAM, ce 25. Décembre 1802.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 7. Janvier 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de GIBRALTAR *du* 30. *Novembre*, 1802.

„ LA Frégate, *la Tamise*, Cap. *Holles*, arriva ici hier, après un trajet de six semaines, de l'Escadre de Sir *Richard Bickerton*. Au moment qu'elle la quitta, cet Amiral étoit avec quatre Vaisseaux de ligne au Rendez-vous, dans l'Isle de *Sardaigne*, attendant encore cinq Vaisseaux de ligne, qui ne l'avoient pas joint jusqu'alors. Avant le départ de *la Tamise*, la Frégate *la Greyhound* étoit venuë la joindre de *Toulon*, où elle avoit été envoyée, pour y examiner les armemens maritimes, qui s'y font par le Gouvernement *François*. Ces préparatifs lui avoient paru n'être pas fort considérables, ni poussés avec beaucoup d'activité, de sorte qu'il n'y avoit que cinq Vaisseaux de ligne dans ce Port, prêts à mettre en mer. Cependant, par des Lettres de *Malaga*, nous sommes informés, que, suivant le rapport de la Frégate *Américaine*, la *Constellation*, qui venoit d'y entrer après un court trajet de *Toulon*, les *François* y armoient tout ce qu'ils pouvoient avec la plus grande activité. Le Capitaine de *la Constellation* avoit ajouté, qu'il avoit été traité dans le Port de *Toulon* avec les plus grands égards par les *François*; qu'ils avoient eu bien plus de considération que ci-devant pour le Pavillon *Américain*; & qu'ils paroissoient à-présent désirer sincérement de se concilier l'amitié de l'*Amérique-Unie*, si fort négligée sous l'administration du *Directoire*. "

„ Le Gouvernement *Espagnol* vient de donner à l'*Angleterre* une grande preuve de ses dispositions pacifiques: Il a permis aux Vaisseaux & Bâtimens *Espagnols* de se rendre de tous les Ports du Royaume directement à *Gibraltar*. Cette concession, qui n'avoit jamais eu lieu jusqu'à-présent, aussi longtems que *Gibraltar* a été une Possession *Britannique*, est de la plus grande importance pour le Commerce de notre Place, & par conséquent pour celui de l'*Angleterre*. La meilleure harmonie subsiste en même tems avec les *Espagnols*, nos Voisins. Le Lieutenant-Général *Castagnez*, nouveau Commandant du Camp de *St. Roch* & d'*Algesires*, se rendit ici le 26. Novembre de cette dernière Place, pour faire une visite au Duc de *Cumberland*, notre Gouverneur: Il étoit accompagné en cette occasion d'environ 30. Officiers *Espagnols*: Lorsqu'il mit pié à terre dans notre Port, & lorsqu'il se rembarqua, il reçut le salut de la Garnison sous les armes. L'entrevuë fut des plus amicales. Le Général *Castagnez*, qui jouit de la plus haute réputation chez ses Compatriotes, tant à titre de ses talens que de son intégrité, se montra digne de l'opinion, qu'on a de lui, par sa manière d'agir franche & généreuse: Il s'offrit à contribuer tout ce qui étoit en son pouvoir pour la satisfaction personnelle de S. A. Royale, & pour les agrémens de la Garnison, particulièrement à cultiver, dans tout ce qui dépendoit de lui, la bonne intelligence entre les deux Nations. Ces offres ne sont pas de simples protestations sans effet: Elles se sont réalisées d'avance, sur-tout depuis l'arrivée du Prince, actuellement notre Gouverneur, par toute sorte d'attentions: C'est ainsi entre autres que les *Espagnols* ont réparé le Chemin, qui conduit de *Gibraltar* à *St. Roch*, & qu'ils ont même prolongé cette route à quelques miles au-delà, afin de procurer à la Voiture de notre Gouverneur la facilité de passer jusqu'au Couvent d'*Almoraina*, à environ 15. miles de *Gibraltar*. — Au reste la Saison est ici desagréable depuis quelque tems: Les pluyes ont régné avec beaucoup de violence: Notre Gouverneur, assidu à toutes les Parades & Revuës, n'a pas échappé aux effets d'une telle température: Il est fort incommodé, depuis quelques jours, d'un gros rhume, qui le force à garder ses Appartemens. "

De HAMBOURG, *le* 31. *Décembre*. Après le malheureux incendie, arrivé dernièrement à *Stockholm*, la seconde Ville de *Suède* vient d'en éprouver un beaucoup plus cruel encore. La nuit du 19. au 20. de ce mois, le feu a pris dans *Gothembourg*, & en a consumé une partie considérable. Les flammes ont exercé leurs ravages vingt-quatre heures de suite. Une Eglise, l'Ecole *Latine* & la Maison des Postes, entre autres, en sont devenuës la proye. On attend les détails ultérieurs. — Suivant des Avis de *Lon-*

le *Petit-Fils* de *Frédéric* II, contre ce Prince sage, aimé de ses Peuples, auquel [illegible] doit en partie la tranquillité & le repos, dont elle commence à jouir. Eh! si [illegible] *Prusse* exigeoit punition d'une conduite aussi étrange de la part d'une Nation, avec[illegible] il est en Paix, de la part d'un Gouvernement, auquel il a conservé l'Etat d'*Hanov*[illegible] Pour insulter tous les Gouvernemens de l'*Europe*, on s'appuye des mêmes principes [illegible] *Tunisiens* & les *Algériens*, qui, quoiqu'en Paix, insultent le Pavillon de toutes les [illegible] mais on doit réfléchir, qu'ils ne s'attaquent qu'aux Puissances foibles; & certes la [illegible] la *Russie* & la *Prusse*, peuvent enfin se fatiguer de cet excès de licence, & *dire que* [illegible] *soit plus*. — On se plaint de n'avoir pas d'Alliés; & toutes les Diatribes de la Fac[illegible] dent à prouver, que l'Empereur d'*Allemagne* a trahi, lorsque l'Empereur, conseillé [illegible] Ministre perfide, a sacrifié deux fois l'élite de ses Armées pour soutenir cette Cause [illegible] la sienne. — On peut appliquer à ces Orateurs ce qui a été dit du Conseil des Rois de *Bo*[illegible] ,, Ils donnent tous les conseils, qu'il ne faut pas donner, & ils négligent les seuls bons à [illegible]

,, Ces Hommes ne font ni l'opinion, ni la volonté du Peuple *Anglois*. Cette Na[illegible] éclairée, si méditative, a une autre marche & un autre esprit; &, si elle eût eu à nom[illegible] Représentans, elle n'auroit pas choisi Lord *Grenville*, *Wyndham*, *Minto*. Mais que [illegible] ils donc? Ils ont ruiné les Finances de leur Patrie par des entreprises folles; ils l'ont [illegible] sidérée en *Europe* par leur arrogance: Le Prince, lorsqu'il s'en est apperçu, les a [illegible] Ils sont restés *avec leurs remords, qui les poursuivent, les tourmentent & donnent à* [illegible] *leurs actions, à tous leurs discours, ce ton furibond, qui décèle l'état de leur ame.* [illegible] ble, le desordre & le *sang* peuvent seuls les distraire; ils veulent *le trouble, le dés*[illegible] *du sang*. Leurs Discours sont ceux, que le célèbre *Milton* met dans la bouche de *Sat*[illegible] Mais méprisons ces Acteurs tombés, & répétons, dussions-nous le dire jusqu'à l'enn[illegible] *Paix, toute la Paix, rien que la Paix*, peuvent consolider l'*Europe*, & l'*Angleterre* [illegible] mière. Une Loi patriotique, sage, seroit celle, qui ordonneroit, que les Ministres [illegible] ne pourroient siéger, pendant les sept premières années de leur sortie, au Parlement [illegible] *gleterre*. Une autre Loi, non moins sage, seroit, que tout Membre, qui insulteroit à [illegible] ple & à une Puissance amie, fût condamné au silence pendant deux ans. Lorsque la [illegible] pêche, il faut punir la langue. — En conclusion, il résulte de tous leurs Discours [illegible] voudroient la Guerre, mais qu'ils sont sans Alliés, sans crédit sur le Continent. Ne[illegible] rons donc la Paix, grâces à leur discrédit. *Tendres Mères, bons Citoyens, Philanthrope*[illegible] *rés*, bénissez le Ciel du discrédit de cette Faction; car son crédit sur le Continent se[illegible] signal de la mort de vos Enfans, de la dévastation de vos Provinces, du deuil de [illegible] ture entière!!!"

,, Tout n'étoit pas dit encore dans l'Article, qu'on vient de lire. Le *Journal* [illegible] semble réprimander aujourd'hui, au même sujet, quelques Villes Libres de l'*E*[illegible] toujours si malheureusement froissées entre les deux Partis, & dont la Neutralité [illegible] jettée par la *France*, ne leur épargne pas du moins cette part desagréable à cette [illegible] re de Plume avec l'*Angleterre*. On leur fait l'exhortation suivante."

,, Il est des Maisons de *Francfort*, *Nuremberg*, *Hambourg*, qui ont longtems été [illegible] naux, par où l'on soldoit tous les Crimes, qui étoient excités sur le Continent. S[illegible] vrai, que la Faction ennemie du repos de l'*Europe* voulût continuer à sacrifier les [illegible] de ce Peuple brave & illustre à tant de titres, & seconder les vues de *Dutheil*, de *D*[illegible] de l'Evêque d'*Arras*, de *Grauville* &c., nous leur conseillons d'y mettre de la cir[illegible] ction, & aux Magistrats de ces Villes d'y veiller; car tous les Pays, principalement [illegible] les de Commerce, qui donnent refuge aux Agens de cette Faction, parce que ses M[illegible] sont au-delà des Mers, & qui mettent dans cette lutte de l'Argent & non du sang, [illegible] sentir par expérience, que la Guerre porte avec soi des desastres, dont leur foible[illegible] les rendre encore plus Victimes que les autres. Les Villes, dont l'existence tient au[illegible] mierce, sont donc intéressées plus que personne à ce que la Paix, si heureusemen[illegible] blie, soit de longue durée."

,, Le Bâtiment de Guerre *le Berwick*, parti de la *Martinique* le 3. *Brumaire* [illegible] Octobre) dernier, est nouvellement arrivé à *Toulon*. Il a apporté des Nouvelles [illegible] santes de cette Colonie. La tranquillité continuoit d'y régner. La Saison étoit co[illegible] rablement rafraichie; ce qui mettoit un terme aux Maladies de cette année dans [illegible] l'*Amérique*. La Saison des pluyes avoit été en retard d'un grand mois."

,, Les 5. *pour-cent cons.* ont été un peu moins recherchés à la derniere Bour[illegible] cependant ils ont été marqués encore au taux de 56. Francs 25. Centimes."